

Appel à projets BETALKY.BRUSSELS Règlement

Contexte

La note d'orientation Promotion du multilinguisme 2019-2024 accorde une grande attention à l'importance du multilinguisme dans différents domaines de la société. L'objectif stratégique 3 de cette note traite plus en détail du multilinguisme sur le lieu de travail et dans le monde des entreprises.

L'impact du multilinguisme sur les entreprises peut difficilement être sous-estimé. Les recherches montrent que c'est principalement la combinaison du néerlandais, du français et de l'anglais qui est utilisée dans le monde des entreprises bruxelloises. Les langues les plus utilisées sont le français et le néerlandais. En outre, l'utilisation des deux langues est complémentaire et ne s'exclut pas mutuellement. Ce n'est pas une question de français ou de néerlandais, mais de français et de néerlandais. Trois quarts des entreprises bruxelloises utilisent au moins les deux langues pour la communication interne et 90% pour la communication avec le monde extérieur. Cela ne signifie pas qu'il faille sous-estimer l'importance de l'anglais en tant que langue de communication internationale: plus de 80% des entreprises l'utilisent pour leur communication externe. L'anglais joue donc un rôle important pour les entreprises bruxelloises, mais seulement principalement en combinaison avec le français et le néerlandais.

Les données ci-dessus s'appliquent aux entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur secteur. Les petites entreprises utilisent plusieurs langues pour leurs activités en dehors de la Belgique, mais surtout avec la clientèle internationale de Bruxelles. Le marché des entreprises bruxelloises est donc le principal facteur explicatif de la pratique commerciale multilingue observée.

Il est donc certain que les entreprises qui ne disposent pas d'un nombre suffisant d'employés multilingues perdent des marchés et sont moins compétitives. En 2006 déjà, l'étude ELAN de la Commission européenne montrait clairement les conséquences négatives du manque de compétences linguistiques dans les entreprises. Par exemple, 11 % du groupe test de 2 000 entreprises ont déclaré avoir perdu au moins un contrat en raison du manque de compétences linguistiques dans leur entreprise et la moitié des personnes interrogées ont déclaré qu'elles auraient besoin de nouvelles compétences linguistiques dans les années à venir.

Le multilinguisme ne peut plus être considéré comme un simple atout supplémentaire. Il est d'une importance capitale pour le monde des entreprises. La communication numérique estompe les frontières nationales et régionales, ainsi que les frontières linguistiques. Les entreprises opèrent non seulement au niveau international mais aussi sur les marchés locaux et belges, ont des employés venant de tout le pays, d'Europe et de plus loin, entretiennent des contacts avec différentes autorités, etc. Le nombre de situations dans lesquelles différentes langues sont parlées augmente. Le nombre de situations dans lesquelles différentes langues sont parlées est très diversifié. Le multilinguisme est donc une condition sine qua non d'une gestion efficace.



Appel à projets BETALKY.BRUSSELS Règlement

Gestion des compétences linguistiques

Par gestion des compétences linguistiques, nous entendons toutes les actions et stratégies qu'une entreprise peut mettre en place en fonction d'une meilleure politique linguistique sur le lieu de travail mais aussi au niveau des relations avec les partenaires extérieurs et les clients. Le point de départ reste, bien sûr, la liberté de la langue. Les entreprises sont libres de choisir la ou les langues utilisées dans l'entreprise.

La gestion des compétences linguistiques peut contribuer à l'inclusion sociale sur le lieu de travail, ce qui, en fin de compte, crée du capital social. La langue est l'instrument par excellence de la communication. La langue facilite l'établissement de liens précieux et stimule les contacts. La connaissance des langues enrichit et rend curieux. Une entreprise multilingue encourage une plus grande implication culturelle et une plus grande tolérance, également sur le lieu de travail.

Cette année, l'appel à projets s'adresse aux entreprises et aux indépendants qui souhaitent répondre à des besoins concrets dans ce contexte par le biais d'un projet et qui peuvent effectivement réaliser une valeur ajoutée sociale dans leur domaine.

Le contenu doit faire preuve de la créativité nécessaire et être réaliste. Des engagements mesurables, tangibles et axés sur les résultats de la part du groupe cible/des participants doivent être indiqués dans le domaine de la gestion linguistique. Le cadre doit être suffisamment professionnel et les objectifs opérationnels réalisables..

Brussels Enterprises Commerce & Industry (BECI)

Pour cet appel à projets, nous avons choisi de travailler avec Brussels Enterprises Commerce & Industry (BECI).

BECI est une organisation privée totalement indépendante, neutre et bilingue. Outre les 35.000 entreprises ayant des activités économiques à Bruxelles, BECI représente également deux fois plus d'indépendants, de chefs d'entreprise et de professions libérales grâce à un partenariat stratégique avec IZEO.

Le champ d'activités de BECI couvre pas moins de 80 % de l'économie et deux tiers de l'emploi. BECI défend tous ces intérêts et offre un large éventail de services aux personnes concernées. Plus précisément, BECI a été choisi pour les raisons suivantes :

- Le caractère bilingue de l'organisation ;
- BECI est une organisation indépendante et neutre reconnue par la Région de Bruxelles-Capitale ;



Appel à projets BETALKY.BRUSSELS

Règlement

- Le réseau étendu au sein du groupe cible de cet appel à projets, c'est-à-dire les entreprises bruxelloises, les indépendants et les professions libérales..

Les modalités concrètes de la coopération sont définies dans une convention.

Qui peut demander une subvention ?

- Entreprises (max. 250 ETP) inscrites à la Banque-Carrefour des Entreprises
- Indépendants ayant un siège social dans la région de Bruxelles-Capitale
- Non éligible : Administrations publiques, organismes publics ou organismes semi-publics

Critères de recevabilité

- Les activités liées au projet sont organisées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;
- La proposition de projet couvre au moins deux langues dont au moins une est le néerlandais, le français ou l'anglais ;
- La subvention demandée ne concerne pas un projet déjà financé par d'autres canaux ;
- Le projet n'a pas été mis en œuvre à la date du lancement de l'appel à propositions ;
- Les propositions de projet demandant un financement pour l'organisation de cours de langues uniquement ne sont pas éligibles ;
- Les études et les traductions ne sont pas éligibles ;
- La proposition de projet complète doit être soumise par courrier électronique avant le 30 juin 2022 à l'adresse languageproject@beci.be avec pour objet "BeTalky/nom du proposant/nom du projet".

Critères de sélection

Gestion des compétences linguistiques (20 points)

Le projet encourage l'utilisation, la reconnaissance et l'apprentissage de plusieurs langues sur le lieu de travail ou entre l'entreprise et le client.

Le projet est axé sur la sensibilisation aux langues et l'ouverture à la diversité linguistique dans le cadre des activités de l'entreprise.

Le projet promeut l'image multilingue de l'entreprise.

Approche du projet (10 points)

Les objectifs sont définis de manière suffisamment concrète, avec des indicateurs mesurables et axés sur les résultats.

La proposition de projet indique clairement la manière dont l'offre sera connue.



Appel à projets BETALKY.BRUSSELS

Règlement

La proposition de projet contient un budget suffisamment détaillé et fondé, en équilibre avec tous les coûts et revenus nécessaires à la réalisation du projet ;

Le projet est jugé réalisable dans les délais et le budget indiqués.

Budget:

- Un budget total de 200.000 euros est disponible ;
- Subvention maximale (unique) de 30 000 euros par projet ;
- Les coûts doivent être encourus pendant la période de mise en œuvre du projet ;
- Les cas de pur investissement ne sont pas éligibles à la subvention ;
- Le projet doit être différent des activités habituelles du demandeur. Il ne s'agit pas d'accorder des subventions supplémentaires pour une opération, un service ou une offre existants ;
- Le montant demandé ne dépasse pas 90 % du coût total du projet ;
- Les projets sélectionnés reçoivent une première tranche (80%) après approbation, une seconde tranche (20%) après approbation du rapport d'évaluation final.

Composition du jury:

Le jury est composé de 4 membres dont au moins un membre du Conseil pour le Multilinguisme. Un membre du cabinet compétent y participe en tant qu'observateur.

Procédure de décision:

- BECI effectue un premier contrôle sur la base des critères de recevabilité des dossiers soumis ;
- Le jury évaluera les dossiers recevables sur base des critères de sélection et fera une proposition de décision ;
- Le jury transmet la proposition de sélection au Gouvernement pour approbation.

Timing:

Date limite de dépôt du dossier : 30 juin 2022

Évaluation et sélection : juillet et août 2022

Début des projets : à partir du 5 septembre 2022

Pour toutes questions : Camille Callens - cca@beci.be